

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE
L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE
DU 6 DECEMBRE 1994**

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 6 Décembre 1994 en salle 414 du bâtiment des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

Etaient présents :

- Monsieur GEORGES, Directeur de l'IRA de Lille, Président du Conseil de l'IPAG
- Monsieur MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur DUEE, Chef de Bureau représentant Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Monsieur LBOUCQ, Proviseur-Adjoint du Lycée Wallon de Valenciennes, représentant Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur BILLOT, Directeur des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
- Monsieur FLOURET, Directeur Divisionnaire des Impôts
- Monsieur POYTEAU, représentant Monsieur le Chef de l'ANPE de Valenciennes
- Monsieur LINDITCH, Enseignant
- Madame DZYGA, Secrétaire d'Administration
- Monsieur METAY, Secrétaire d'Administration
- Mademoiselle BRETON, Etudiante
- Monsieur LECHIFFLART, Etudiant
- Monsieur NOYELLE, Etudiant
- Monsieur VOISIN, Etudiant
- Monsieur HAUTOBOUT, Président de l'Association des Etudiants de l'IPAG, invité
- Madame LICRAPI, Attachée d'Administration, invitée

Avaient donné pouvoir :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur GEORGES
- Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes, à Monsieur GEORGES

Etaient excusés :

- Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes
- Monsieur CMIEL, Enseignant
- Monsieur GAIGNAIRE, Enseignant
- Monsieur PERTEK, Enseignant
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Université
- Monsieur le Directeur du service commun chargé du développement de la formation continue

Monsieur GEORGES, Président du Conseil de l'IPAG, ouvre la séance à 10h.

1) Examen du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 16 Juin 1994.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Rapport du Directeur sur la rentrée 1994.

Revenant sur l'année écoulée, Monsieur MOREAU expose les résultats enregistrés dans les différentes formations.

Parmi les 107 étudiants inscrits en Licence d'Administration Publique à la rentrée 1993, 76 ont participé aux épreuves terminales : le taux de déperdition peut paraître relativement important mais il n'est pas supérieur à celui qu'on observe dans les autres IPAG. Sur l'ensemble des deux sessions d'examen, 45 candidats ont été déclarés admis, soit respectivement des taux de réussite de 42% et de 60% par rapport aux inscrits et aux présents. Il a fallu déplorer un important absentéisme lors de la deuxième session : 15 étudiants ne se sont pas présentés.

Monsieur MOREAU présente ensuite les résultats obtenus dans les concours administratifs.

S'agissant des fonctionnaires, 17 furent admissibles à des concours de catégorie A, dont 11 au concours des IRA sur 14 présents; 12 furent admis dont 6 au concours des IRA. Ces résultats sont très honorables, puisque si 45 à 50 agents s'inscrivent à la préparation proposée par l'IPAG, la moitié seulement se présentent aux concours.

Il est plus difficile de réunir les informations relatives aux concours externes, et les résultats sont moins probants. On observe que 23 étudiants furent admissibles à des concours de catégorie A, parmi lesquels 6 au concours des IRA sur vraisemblablement une douzaine de candidats. 13 étudiants ont obtenu un concours, dont 4 furent admis au concours des IRA. Les Inspections des Impôts, du Trésor et des Douanes se partagent respectivement 3, 2 et 1 lauréats issus de l'IPAG. Les concours réputés les plus difficiles ont moins souri aux étudiants issus de l'IPAG. Cependant 2 furent admissibles au concours du Centre National d'Etudes Supérieures de Sécurité Sociale (qui offre très peu de postes et recrute surtout des candidats issus des Instituts d'Etudes Politiques), 1 au concours du Commissariat des Armées, et 1 à celui de l'Ecole Nationale de la Santé Publique de Rennes. Ces résultats, incomplets, ne sont certes pas très brillants mais ne sont pas non plus déshonorants, et selon Monsieur GEORGES sans doute en deçà de la réalité.

Cette année une forte croissance des effectifs est constatée : 372 inscrits au lieu de 262 l'an dernier, soit une augmentation de plus de 40%. L'IPAG compte désormais 4 formations : la Licence d'Administration Publique, les deux Préparations aux Concours Externes (catégories A et B), la Préparation aux Concours Internes.

a) Les données chiffrées sur la LAP sont les suivantes : 536 candidats, 189 admis, 134 inscrits, parmi lesquels on dénombre 54 titulaires d'un DUT, 37 d'un DEUG, et 28 d'un BTS (ces derniers sont davantage sélectionnés car ils rencontrent des difficultés pour obtenir la Licence, et on les oriente plutôt vers la préparation aux concours externes de catégorie B). Enfin, 17 inscrits sont titulaires d'une Licence ou d'une Maîtrise. Les effectifs ont progressé de 25%, et trois groupes de Conférences de Méthode ont été constitués, ce qui permet de mettre en oeuvre une pédagogie différenciée selon l'origine des étudiants.

Conformément à la nouvelle maquette de la Licence d'Administration Publique, le cours de Droit Communautaire est devenu un enseignement obligatoire.

b) La préparation aux concours externes de catégorie A connaît cette année une inflation des inscriptions : 77 inscrits au lieu de 39 l'an dernier, dont 5 possèdent un DEA ou un DESS, 19 une Maîtrise (11 mention Droit), et 51 une Licence (18 mention Droit). Ces étudiants reçoivent désormais un enseignement mieux adapté à leurs besoins dans la mesure où ils suivent les conférences de méthode dans un groupe spécifique.

La préparation aux concours du CNESSS, qui bénéficie d'un financement particulier et propose des enseignements spéciaux, est reconduite cette année. Elle suscite un intérêt croissant de la part des étudiants. Par ailleurs ont été mis en place des cours de Grands Problèmes Européens et d'Informatique, tandis que la préparation aux épreuves de langue a été développée.

Monsieur MOREAU regrette la stagnation du nombre des bourses de service public (8), qui contraste avec l'évolution des effectifs. Chaque Rectorat organise le partage de ces bourses, et les Directeurs des IPAG ne sont pas conviés aux réunions. Monsieur MOREAU envisage d'accomplir une démarche auprès de Monsieur BOURTON, Vice-Président chargé des Ressources Humaines. Monsieur GEORGES encourage Monsieur MOREAU à prendre langue avec le Rectorat.

c) L'innovation majeure de cette rentrée 1994 consiste en la mise en place d'une véritable préparation aux concours externes de catégorie B. Elle fait l'objet d'un financement spécifique du Ministère et offre en particulier un débouché pour les candidats malheureux à l'entrée en LAP : parmi ceux-ci 180 ont été orientés vers cette préparation et 65 s'y sont effectivement inscrits. Par ailleurs, ont été enregistrées 137 candidatures directes, qui ont abouti à 53 admissions puis à 42 inscriptions.

La répartition par diplôme des 107 étudiants inscrits en préparation aux concours de catégorie B est la suivante : 4 "Bac+3", 21 DUT, 55 BTS, 11 "Bac+2" d'origines diverses, 6 "niveau Bac+2" et 13 "niveau Bac+1".

L'accès à cette préparation était ouverte aux bacheliers ayant accompli une année d'études supérieures. Mais seule une minorité des candidats possédait ce profil, la majorité d'entre eux étant titulaire d'un "Bac+2".

Le premier bilan apparaît, pour l'heure, positif : l'assiduité est bonne, les étudiants paraissent motivés, les enseignants sont satisfaits. La préparation est sérieuse : elle recouvre les principales matières correspondant aux épreuves des concours de catégorie B, et un voire deux concours blancs sont organisés chaque semaine. Monsieur MOREAU envisage la création d'un diplôme d'Université qui, venant sanctionner cette formation, permettrait de la valoriser.

d) La quatrième formation est la préparation aux concours internes.

On observe une augmentation des inscriptions, puisque la préparation rassemble 54 fonctionnaires. L'Education Nationale fournit 13 inscrits dont 8 enseignants. Parmi les autres administrations bien représentées, figurent l'Equipement et les Transports, ainsi que l'Economie et les Finances.

Monsieur GEORGES remarque que l'activité de l'IPAG, traduite en chiffres, dénote un dynamisme certain : chaque année les effectifs et les résultats sont en progression. Il estime que la création de la préparation aux concours externes de catégorie B correspond à un besoin, ces concours étant très difficiles de par le nombre et la qualité des candidats.

3) Examen du projet de budget primitif 1995.

Messieurs MOREAU et GEORGES déplorent l'absence des représentants de l'Université, en particulier la défection de Monsieur l'Agent Comptable, ce qui oblige le Directeur de l'IPAG à présenter lui-même le projet.

Habituellement, le projet de budget est examiné en Février. Or cette année est mise en place une nouvelle procédure budgétaire, dite NABUCCO, qui nécessite une élaboration plus précoce du budget. Madame LICRAPI précise que les documents comptables seront plus lisibles et plus accessibles à des non spécialistes.

Ce budget est dit primitif dans la mesure où les recettes et les dépenses, difficilement chiffrables à cette période de l'année, ne correspondent pas à la réalité. Ainsi, l'Université ignorant le montant global de la dotation de fonctionnement, accordée par le Ministère et à répartir entre les instituts, Monsieur le Président a demandé que soit repris le chiffre de l'an dernier, soit 323 438 F. En réalité, précise Monsieur MOREAU, la dotation de 1994 s'élevait à 403 000 F. En effet l'Université a décidé de retirer cette année sa participation de 80 000 F au financement de la préparation aux concours externes, au motif que les préparations aux concours externes de catégorie A et de catégorie B bénéficient désormais d'un financement ministériel à hauteur de 200 000 F.

Monsieur MOREAU conteste le désengagement de l'Université. En effet la préparation aux concours de catégorie B, nouvellement créée, implique une forte augmentation des dépenses. En outre, il fait observer que l'Université encaisse environ 150 000 F au titre des droits d'inscription acquittés par les étudiants inscrits dans les préparations aux concours externes de catégorie A et de catégorie B. Par ailleurs le nombre d'étudiants inscrits en LAP s'accroissant de 25%, il entend obtenir une sensible augmentation des crédits finançant cette formation.

Monsieur MOREAU souhaite que l'approbation éventuelle du budget primitif soit assortie de celle d'un projet de résolution, exprimant les réserves qu'il vient de formuler. Le refus pur et simple d'adopter le budget conduirait le Conseil de l'Université à dresser un constat de carence et à le voter tel quel. Monsieur GEORGES ainsi que plusieurs membres du Conseil marquent leur soutien à la position du Directeur.

Le terme budget primitif paraissant équivoque, lui est substituée l'expression "budget provisoire".

Le projet de budget provisoire et le projet de résolution sont adoptés à l'unanimité.

4) Questions diverses

a) Les locaux

Monsieur MOREAU constate que le déménagement dans les locaux des "Tertiales", tant attendu, n'a pas fait disparaître toutes les difficultés.

Au chapitre des améliorations, il faut convenir que l'environnement est plus décent, les locaux administratifs plus vastes et plus nombreux; les enseignants disposent d'un lieu de réunion, et surtout l'ouverture à la mi-janvier d'une salle de documentation permettra de rassembler les informations relatives aux concours, et les ouvrages de base ainsi que quelques revues essentielles. C'est une grande satisfaction dans la mesure où l'antenne de la Bibliothèque Universitaire se situe désormais à 300 ou 400 mètres des bâtiments. Enfin deux salles servant pour les Conférences de Méthode ont été affectées à l'IPAG.

En revanche il y a beaucoup à redire quant à l'utilisation des amphithéâtres.

Quinze jours avant le déménagement, Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit affirmait que le nouveau bâtiment serait fort bien pourvu en amphithéâtres et en grandes salles. Or, pendant quatre semaines la Faculté de Droit a monopolisé les 4 amphithéâtres pour mettre en place des modules de pré-rentrée, obligeant les enseignements de la LAP à se dérouler dans les pré-fabriqués "Transloko" de la rue des Archers, dans des conditions de fonctionnement plutôt précaires. En outre, la traversée du Boulevard Harpignies s'avérait dangereuse. Certes, depuis, la situation s'est améliorée mais Monsieur MOREAU appréhende la prochaine rentrée, dans la mesure où les pré-fabriqués de la rue des Archers ne seront plus disponibles. Monsieur MOREAU a adressé deux courriers successifs à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et a informé également Monsieur le Président de l'Université. Il constate que l'IPAG, en matière de locaux comme dans d'autres domaines, doit se contenter des restes : la Faculté de Droit se considère propriétaire des lieux (alors que les locaux appartiennent en fait à l'Université et sont à partager entre les deux Instituts). L'IPAG n'a jamais besoin que d'un amphithéâtre; de plus ses emplois du temps sont invariables en cours d'année alors que la Faculté de Droit modifie incessamment et de façon imprévisible les siens.

Monsieur MOREAU a dû consacrer des heures à discuter avec plusieurs interlocuteurs; l'anarchie qui présidait à la répartition des locaux étant telle qu'un enseignant économiste, Monsieur HANNA, s'est improvisé répartiteur de salles. De plus, la Faculté de Droit n'hésite pas à réquisitionner tous les amphithéâtres pour organiser ses examens.

Par ailleurs, l'Association des étudiants de l'IPAG est privée de salle. La situation est inadmissible puisque des promesses avaient été faites et que toutes les autres associations corporatives d'étudiants (y compris la Fédération des Etudiants de Valenciennes) bénéficient d'un local, la filière Gestion de la Faculté disposant même de deux salles. L'Association a entrepris une démarche auprès de la Présidence pour obtenir gain de cause.

Il faut savoir qu'en 1992, à la demande de la Présidence de l'Université, l'IPAG a, correctement, chiffré ses besoins à l'horizon 1993-1994. Monsieur MOREAU estime que les difficultés actuelles proviennent d'une estimation erronée des besoins de la Faculté de Droit. En outre, aucune concertation n'a présidé à l'établissement des plans du bâtiment; il lui a même fallu insister auprès de la Présidence pour les obtenir. Il en résulte que l'exploitation des 8000 mètres carrés, pourtant suffisants en théorie, est fort médiocre. A l'inverse celle des 2000 mètres carrés des Départements TC et GEA de l'IUT paraît beaucoup plus rationnelle, une large concertation entre toutes les parties intéressées ayant été pratiquée.

Constatant toutes ces difficultés, Monsieur MOREAU a écrit à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit pour expliquer sa position et parvenir à une clarification; il lui a proposé d'affecter un amphithéâtre à l'IPAG et il l'a assuré qu'à l'avenir l'IPAG ne suspendrait pas ses enseignements à la seule fin de permettre un meilleur déroulement des examens de la Faculté de Droit.

Si Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit refuse la concertation proposée par Monsieur MOREAU, la seule solution résidera dans l'arbitrage de la Présidence, laquelle selon Monsieur GEORGES doit définir des règles précises comme par exemple l'affectation prioritaire des amphithéâtres à l'un et à l'autre des deux Instituts. Monsieur GEORGES demande que l'évolution de la situation soit communiquée au Conseil lors de la prochaine réunion.

b) Le compte-rendu de la réunion de l'Association des Directeurs des IPAG

Monsieur MOREAU fait part de quatre informations.

En premier lieu, l'Association, qui s'apprête à changer de Président avec l'avènement de Monsieur BOURDON, Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques et du CPAG d'Aix-en-Provence, effectue une démarche auprès du Ministère pour résoudre un double problème de financement, à savoir la classification de la LAP parmi les formations "professionnelles", et l'obtention d'un financement spécifique des formations non diplômantes, ignorées par les critères SANREMO.

En second lieu, l'arrêté du 5 Juillet 1994 rétablit les dispositions de l'arrêté de 1985 relatives à la Licence d'Administration Publique, et ceci dès la rentrée prochaine. La maquette de la LAP devra donc de nouveau être modifiée. La suppression de l'accès direct à la LAP pour les DEUG Droit, AES et Sciences Economiques, et donc le rétablissement de la sélection pour tous les candidats, satisfait l'Association, de même que la suppression du travail d'études et de recherche qui paraissait inadapté à la finalité de la Licence d'Administration Publique. En revanche, Monsieur MOREAU déplore que soient rétablies les dispositions très contraignantes relatives à la répartition de l'enveloppe horaire entre les différents enseignements, et il s'interroge sur la compatibilité du cours de Droit Communautaire avec l'arrêté de 1985.

En troisième lieu, le calendrier des IRA est modifié, sans concertation préalable, ce qui a provoqué une réaction très négative des Directeurs d'IPAG, d'autant plus qu'aucune disposition transitoire n'est prévue.

Les épreuves écrites qui devaient se dérouler en Septembre 1995 sont reportées en Février 1996, le mois de Juin sera consacré aux oraux, la rentrée s'effectuera le 1er Septembre, la Scolarité s'achevant à la fin Juillet 1997.

De ce fait, la rémunération des candidats admis sera également retardée de cinq mois. Cette perspective risque de dissuader les étudiants de se présenter au concours des IRA.

Monsieur GEORGES précise que les Directeurs des IRA souhaitaient depuis longtemps un changement de calendrier, parce que celui-ci était déphasé par rapport aux rythmes universitaire et budgétaire. Le Ministère de l'Education Nationale, de loin le partenaire principal des IRA, et jusque-là opposé à une réforme, a récemment revu sa position. Ce revirement est à l'origine de la décision du Ministère de la Fonction Publique.

Le choix entre l'année civile et l'année universitaire divisait les Directeurs des IRA, Monsieur GEORGES ayant souligné les inconvénients résultant d'une rentrée en Septembre 1996 pour les étudiants et pour le fonctionnement des IPAG. L'accord s'est dégagé autour d'une solution consistant à organiser deux concours, en Septembre 1995 et en Février 1996, avec pour conséquence l'accueil de deux promotions pendant quelques mois. Monsieur GEORGES prend acte que cette proposition a finalement été rejetée.

Il reconnaît que l'organisation matérielle du concours pose des problèmes énormes et préoccupe beaucoup le Ministère. En effet l'attrait actuel pour les carrières administratives implique une plus longue mobilisation des correcteurs, les réunions de concertation et de péréquation étant plus nombreuses. L'année dernière, 250 postes étaient offerts au concours externe des IRA, 4000 candidats se sont inscrits, et 2500 se sont présentés. Cette année pour un nombre de postes identique, il y a eu 6500 inscriptions et 4000 candidatures réelles.

Monsieur GEORGES précise enfin qu'à l'avenir, le nombre de postes offerts devrait être de 250 environ pour le concours externe et de 150 pour le concours interne.

Monsieur MOREAU souhaite évoquer pour conclure la disparition envisagée des Centres Universitaires Régionaux d'Etudes Territoriales qui oblige à repenser les relations existant entre le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et les universités. Les IPAG pourraient à terme prendre la relève des CURET dans la formation des personnels territoriaux. Monsieur MOREAU espère que l'Université de Valenciennes sera présente dans les négociations avec la Délégation Régionale du CNFPT.

Monsieur GEORGES informe le Conseil qu'un texte modifiant le recrutement des personnels territoriaux devrait être adopté avant la fin de la session parlementaire. Il estime que cette opportunité est très intéressante, puisque les collectivités territoriales rassemblent environ 1,3 Million d'agents, et que la région Nord-Pas-de-Calais comprend un nombre considérable de communes et une population très importante.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GEORGES lève la séance à 12h.